

Dispositif destiné aux allocataires du RSA



Le Parcours emploi compétences (PEC)

Contrat unique d'insertion CUI-CAE / CUI-CIE



Vous êtes une collectivité, un organisme public, une association ou un employeur relevant du secteur marchand.

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière accordée par le Département. Nous vous proposons de faciliter votre procédure de recrutement en signant un Contrat unique d'insertion (CUI) et plus précisément :

Pour le secteur non marchand :
un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Pour le secteur marchand :
un Contrat d'initiative emploi (CIE)

« **Faciliter le retour à l'emploi des Haut-Alpins est une priorité du Département. Il s'implique pour cela dans divers dispositifs d'emplois aidés destinés aux bénéficiaires du RSA et soutient les acteurs de l'insertion, entreprises et associations.** »

Jean-Marie Bernard,
Président du Département
des Hautes-Alpes

Carole Chauvet,
Conseillère départementale
déléguée à l'insertion

Pour le secteur non marchand

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Ce contrat bénéficie d'une aide forfaitaire mensuelle du Département versée à l'employeur par l'Agence de services et de paiement (ASP). L'assiette maximale de l'aide est fixée à 20 heures hebdomadaires.

Pour le secteur marchand

LE CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE)

Ce contrat bénéficie d'une aide forfaitaire mensuelle du Département, versée à l'employeur par l'Agence de service et de paiement (ASP), correspondant au montant forfaitaire du RSA pour une personne seule soit 568,94 € hors forfait logement.

MODALITÉS DES 2 CONTRATS

- ▴ Contrats destinés aux bénéficiaires du RSA
- ▴ Contrats à durée déterminée de droit commun
- ▴ Durée : 6 mois, renouvelable 1 fois
- ▴ Durée hebdomadaire : de 20h à 39h
- ▴ Aide financière jusqu'à la 20^{ème} heure.
- ▴ Les congés sont à prendre sur la période du contrat
- ▴ **Accompagnement** : L'Opérateur d'insertion professionnelle (OIP) reste votre interlocuteur tout le long du contrat. (Période d'immersion, formations, PDI...)

Retrouvez les montants des aides sur notre site internet



www.hautes-alpes.fr/pec

POUR SIGNER UN CONTRAT

Contactez le service Insertion du Département

- ▴ par téléphone au 04 92 40 38 11
- ▴ par courriel à l'adresse contrats.aides@hautes-alpes.fr

Rapprochez-vous de la Maison des solidarités la plus proche

BRIANÇON - 04 86 15 32 00 | L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE - 04 86 15 30 89
GUILLESTRE - 04 86 15 30 65 | EMBRUN - 04 86 15 30 88
GAP « Cézanne » - 04 86 15 36 60 | GAP « Bonne » - 04 86 15 30 30
GAP « Fangerots » - 04 86 15 33 33
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - 04 86 15 30 07
LARAGNE - 04 86 15 30 27 | VEYNES - 04 86 15 30 92





Hautes-Alpes

le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 Gap Cedex
Tél. 04 92 40 38 00

[hautes-alpes.fr](https://www.hautes-alpes.fr)

